

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019

Objet : **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ECAM LYON**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE

Intervention de Philippe Verne, Vice-président

Notre Assemblée Générale du 25 juin 2012 avait délibéré favorablement sur l'installation de l'ECAM Lyon à Bourg-en-Bresse, dans les locaux de CCI Formation, avec l'ouverture à la rentrée 2012 d'une année préparatoire "Pour une seconde chance" devenue depuis Année Préparatoire d'Ingénieur (API). La demande se situait en 2012 à 50 étudiants.

Si 28 étudiants ont été recrutés en 2012 sur le programme API, force est de constater que l'ouverture en 2015 d'un programme API à Ambérieu-en-Bugey a impacté à la baisse les effectifs sur Bourg. Ainsi, sur les 24 étudiants recrutés en 2017 sur API Bourg et Ambérieu-en-Bugey, 16 sont à Bourg.

Face à la diminution des effectifs et au déficit récurrent du programme API, l'ECAM Lyon nous informe par courrier en date du 13 novembre 2018 : "les décisions suivantes seront effectives à la rentrée de septembre 2019 (...) : nous transférons la formation API sur notre campus de Lyon afin de maintenir un programme qui est utile pour une partie des jeunes qui souhaitent poursuivre des études d'ingénieur."

En complément, le recrutement sur Ambérieu-en-Bugey pour le cycle API a été suspendu pour la rentrée 2018.

Dans le cadre de ce programme API, une convention signée entre la Chambre et l'ECAM Lyon stipule que les moyens affectés à cette action comprennent, outre la mise à disposition gratuite des locaux, une assistance administrative à raison de 3 jours/semaine ainsi qu'une subvention annuelle de fonctionnement de 50.000 €.

Par ailleurs, avec l'ECAM Lyon et la Maison Familiale Rurale de Cormaranche en Bugey, la Chambre a également initié l'installation dans l'Ain d'une formation d'ingénieurs par alternance pour les métiers du bois.



Après avoir fait l'objet d'un avis favorable de la commission des titres d'ingénieurs, cette formation a ouvert à CCI Formation à la rentrée 2013.

La majorité des enseignements de l'ECAM se déroulent à Bourg-en-Bresse, la MFR de Cormaranche-en-Bugey n'intervenant à notre connaissance qu'1 à 2 semaines sur le cycle complet.

Si la mise en place du cycle d'ingénieur Bois correspond à un besoin des entreprises de la filière, il a vocation à s'inscrire bien au-delà des contours du département de l'Ain, et même au-delà des contours de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A la rentrée 2017, seulement 18% des entreprises qui recrutent des apprentis ingénieurs Bois se situent dans l'Ain.

Par ailleurs, l'ECAM Lyon a confirmé qu'à compter de la rentrée de septembre 2019 - et je cite - : "nous suspendons la formation ECAM Bois par alternance. Nous allons étudier les voies alternatives afin de maintenir l'expertise dans le matériau Bois au sein de l'ECAM Lyon, et soutenir au mieux, les entreprises de la filière Bois sur le territoire Rhône-Alpin".

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019

Objet : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : ACTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ECAM LYON

L'ouverture de ce programme de formation est un exemple de réussite par rapport aux finalités d'origine d'intégrer des ingénieurs Bois dans des entreprises de la filière, puisque plus de 80 d'entre eux ont suivi cette formation. La Chambre a ainsi accompli sa mission d'initier la mise en place d'un dispositif d'enseignement supérieur de la filière Bois. A présent, il appartient aux acteurs d'étudier de nouvelles voies pour cette filière, tant au niveau du cycle d'ingénieurs, qu'au niveau d'une formation complémentaire à BAC +3 qui répondraient désormais aux besoins des entreprises du territoire.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'une part, suite à la décision de l'ECAM Lyon de transférer le programme API sur son campus de Lyon à la rentrée 2019, de mettre un terme, à compter du 1er septembre 2019, à la subvention de fonctionnement de 50 000 € ainsi qu'à la mise à disposition de l'assistante administrative.
- D'autre part, suite à la décision de l'ECAM Lyon de suspendre le recrutement du cycle d'ingénieurs Bois à la rentrée 2019, que la CCI, à compter du 1er septembre 2019, accompagne la fin des cycles des ingénieurs Bois pour les étudiants recrutés en 2017 (soit jusqu'en juillet 2020), et pour les étudiants recrutés en 2018 (soit jusqu'en juillet 2021).

L'Assemblée, vu l'exposé de Philippe Verne, Vice-président, donne son accord :

- **suite à la décision de l'ECAM de Lyon de transférer le programme API sur son campus de Lyon à la rentrée 2019 pour mettre un terme, à compter du 1er septembre 2019, à la subvention de fonctionnement de 50 000€ ainsi qu'à la mise à disposition de l'assistante administrative**
- **suite à la décision de l'ECAM de Lyon de suspendre le recrutement du cycle d'ingénieurs Bois à la rentrée 2019, pour que la CCI, à compter du 1er septembre 2019, accompagne la fin des cycles d'ingénieurs Bois pour les étudiants recrutés en 2017 (soit jusqu'en juillet 2020), et pour les étudiants recrutés en 2018 (soit jusqu'en juillet 2021).**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

